



Manque heures sur fiche de paye

Par **mora60**, le **27/07/2015** à **15:40**

Bonjour à tous, rnrnVoilà plusieurs années que je travaille avec une meme société d'intérim et la situation est de pire en pire. rnrnTout se passait bien, j'ai toujours eu l'impression d'etre bien payé jusqu'au jour ou ils m'ont dit trop me payer. C'est à dire qu'ils m'auraient payé 2 fois le 13 ème mois. J'ai donc été prélevé de 900€ sans broncher sur mon dernier salaire à titre de rappel. Ils sont bien dans leurs droits et je n'ai pas trop vérifier le calcul leur faisant confiance.rnrnJ'ai repris cette année le meme emploi avec la meme boite d'interim et j'ai bien l'intention maintenant de tout vérifier. rnrnEt la, les problèmes commencent. Sur le mois dernier un manque de plus d'une dizaine d'heure, un jour de frais KM, le calcul des primes erronés. Pour l'instant et depuis que je leur ai souligné, ils n'ont toujours pas reconnu leur erreur. Et voilà maintenant 16 jours que je suis sans nouvelles du paiement de ces heures. rnL'entreprise pour laquelle je suis en poste m'a fourni mes heures correctes pourtant ça ne bouge toujours pas.rnrnNous sommes une petite dizaine dans la meme entreprise à travailler avec cette société d'intérim et nous avons tous des problèmes. rnrn- Jour férié payé sans majorationrn- Heures manquantesrn- Primes inconstantes et manquantesrnrnVoilà, je voudrais savoir quel recours nous avons pour ce types de problème et quelles sont les obligations de notre employeur.rnrnMerci de votre aide!

Par **moisse**, le **27/07/2015** à **17:48**

Bonjour,rnToutes ces controverses sont de la compétence exclusive du conseil des prudhommes qu'il faut donc saisir.